Dernière page:

Programme complet des Festivités de Jumelage







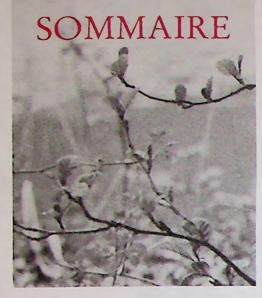
COUVAIND-LAI-DEUVE

ville universitaire d'avenir

Jumelée avec Jassans-Riottier (France)

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL







Agenda	. 2
Fêtes de Wallonie	. 3
Avis d'intérêt général	4
Les Sports	5
Echos	
Foire commerciale de Mousty.	. 6
Jubilaires à l'honneur	. 6
Visite de la Princesse Paola	
aux réfugiés Cambodgiens	. 7
Distinction	. 7
La chasse au Gaspis (suite).	. 8
En suivant les séances du Conseil Communal	. 9
Promenade au bois de Lauzelle	. 9
Lettre patente du Baron Lambermont	. 9
Enquête La garde des enfants (suite et fin).	. 10
Garde des enfants à domicile.	. 11
Le Coin des Poètes	. 11
Programme du jumelage Jassar	15-
Riottier-Ottignies-L.L.N.	. 12

FEDERATION DES COMBATTANTS ALLIES D'EUROPE

8 NOVEMBRE : CEREMONIE DU SOUVENIR

14,50	H.: Kassemblement	Place
d'(Ottignies	
Ac	cueil des Personnalités	
Fo	rmation du cortège	
15,00 H	H.: Réception à l'Admi	inistra-
	n communale	

Discours Remise officielle du Drapeau de la locale d'Ottignies par l'Autorité Communale Vin d'honneur

16,15 H.: Office Religieux (Eglise du Centre) Accueil du Représentant du Ministre de la Défense Nationale Homélie par l'Aumônier Militaire

> l'abbé Walravens Bénédiction du drapeau Pendant l'office participation de la Philharmonie d'Ottignies

17,15 H.: Monuments aux Morts et au Roi Albert 1er, dépôt de fleurs

18,00 H.: Banquet - Salle des fêtes de Limelette Remise de distinctions honorifiques

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL

distribué gratuitement dans toutes les boites aux lettres de Ottignies-Louvain-la-Neuve. Reproduction interdite.

Secrétariat de rédaction : Joseph Desmet, Maison Communale, Avenue des Combattants 39 - Tél. 41 40 72

Photos: Dave, . Le Soir -

Réalisation technique : Imprimeric J. Dieu-Brichart, Chaussée de la Croix 47 - Ottignies-Louvain-la-Neuve.

PRIX DU GAZ

On prévoit prochainement une augmentation importante du prix du gaz. Plus que jamais, il s'agira de limiter la consommation afin d'éviter de bien désagréables surprises au moment de passer à la caisse.

CENTRE

Agenda du mois de septembre

Dimanche 21 septembre:

16 H.: CLOCHEMERLE - Théâtre

Mercredi 24 septembre :

20 H.: L'Ensemble Orchestral de Paris

Samedi 27 septembre :

20 H.: Festival de la Chanson Française

Dimanche 28 septembre:

17 H.: Plom... Plom... Tralala Théâtre Wallon

Lundi 29 septembre:

10,15 H.: Matinée enfantine : « Le chat perché » par le théâtre des Zygomars

Exposition à l'occasion du 150^e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique du 12 au 30 septembre.

Le 21 septembre à 16 heures :

Le 21 septembre, dans le cadre des festivités du jumelage, le Centre d'Etudes Théâtrales de Villefranche présentera sur la scène du Centre Culturel, une comédie satirique énorme, bien ficelée, caricaturale et sacrément couleur locale : « CLOCHEMERLE » de Gabriel Chevallier.

Cette farce baroque et excessive en 53 tableaux est adaptée par Jean-Jacques Pignard et mise en scène par Jean Collomb. Les décors, la musique et les costumes concourent à faire de ce spectacle une fête populaire et collective.

L'intrigue est mince mais elle dénonce la bêtise qui conduit à la mort et à la folie. Même si elle se déroule dans les années 20, on s'aperçoit que soixante ans après, l'actualité y ressemble encore. « Clochemerle » laisse facilement percer le symbolisme et constitue une véritable étude de mœurs où il est clairement montré que si les intérêts des uns et des autres peuvent arriver à se concilier, il faut toujours que quelqu'un paie le prix.

Venez découvrir ce spectacle présenté pour la première fois en Belgique après avoir remporté un énorme succès en France. Un événement à ne pas manquer.

CULTUREL

Agenda du mois d'octobre

Mercredi 1er octobre :

20 H.: Exploration du Monde: Irak d'hier et d'aujourd'hui

Jeudi 2 octobre:

20,15 H.: Ballet du Sénégal

Samedi 4 octobre:

21 H.: Bal du Vélo Club

Mercredi 8 octobre :

14,30 H.: Film pour les enfants

Samedi 11 octobre :

Bal organisé par le Centre William

Lennox

Lundi 13 octobre:

13,30 H.: Connaissance et Vie - conférence

Jeudi 16 octobre :

20,15 H.: Les Frères Jacques

Vendredi 17 octobre:

20,15 H.: Les Frères Jacques

Samedi 18 octobre :

19,30 H.: Les Coucous - Théâtre Wallon

Dimanche 19 octobre:

15,30 H.: Les Coucous - Théâtre

Wallon

Lundi 20 octobre:

13,30 H.: Connaissance et Vie

Mardi 21 octobre:

20,15 H.: Théâtre des Galeries - J'y

suis, j'y reste

Mercredi 22 octobre :

20,15 H.: Théâtre des Galeries - J'y

suis, j'y reste

Jeudi 23 octobre :

13,45 H.: Matinée enfantine:

« Tomate »

Samedi 25 octobre :

21 H.: Bal organisé par le PSC

Lundi 27 octobre:

13,30 H.: Connaissance et Vie

Mercredi 29 octobre:

20 H.: Théâtre de l'Equipe - « La

Cruche cassée »

CLOCHEMERLE



Une semaine Wallonne à

Du 29 septembre au 5 octobre, se déroulera sur le site de Louvain-la-Neuve, et plus précisément aux environs de la place des Sciences, une grande semaine wallonne au cours de laquelle le public pourra déguster les principales spécialités gastronomiques de Wallonie et faire l'inventaire des produits de l'économie régionale.

Pour agrémenter cette manifestation, les organisateurs ont prévu de nombreuses animations folkloriques dont on trouvera les détails à l'affiche.



Fêtes de Wallonie

Samedi 20 septembre - 21 h.

GRAND BAL au chapiteau du Bois des Rêves.

Orchestre: Oscar DENAYER

P.A.F.: 150 F.

Vendredi 26 septembre - 20 h.

SOIREE WALLONNE

au Centre Culturel et Artistique, avec la participation de la Fanfare « St-Jean des Bois », le Cercle

« Art et Plaisir » et André Hancre

P.A.F.: 100 F.

Samedi 27 septembre - 20 h.

1° FESTIVAL DE LA CHANSON

FRANÇAISE, au Centre Culturel et Artistique, avec la participation de Isabelle Rigau, Phil & Max. Patrick Daxelet, Bernadette et Patrick, Ann Gaëtan, Claudine Dailly, Marc Herman.

P.A.F.: 130 F.

Dimanche 28 septembre - 17 h.

RECEPTION DES WALLONS DU WISCONSIN & THEATRE WALLON

au Centre Culturel et Artistique Entrée gratuite.

avis d'intérêt général

AU SERVICE DES PERSONNES AGEES ET DES HANDICAPES

TRANSPORT EN COMMUN

Il est rappelé qu'un transport en commun destiné aux personnes âgées et handicapées fonctionne hebdomadairement.

Cette réalisation qui semble très appréciée est une collaboration C.P.A.S./Admnistration Communale.

Toutes les suggestions pouvant encore améliorer ce service sont à signaler aux administrations précitées.

Nous vous rappelons les heures et lieux d'arrêt.

Trajet vers Céroux :

Les 1er et 3e jeudis, les 2e et 4e ven-

9.47: Avenue Bel Horizon

9.50: Rue Chapelle aux Sabots

9.53: Rue de Ferrières, R.N. 430

9.56: Pl. Communale Céroux (Banc public)

9.58 : Grande avenue, rue de la Fontenelle

10.00: Rue du Puits, Grand-Rue

10.02: Rue du Culot, rue Croix Thomas

10.04 : Rue du Culot, place du Cen-

tenaire 10.08 : Place du Marché

10.09: Parking communal (derrière le commissariat)

Retour:

12.15 : Départ au parking communal

Trajet vers Rofessart:

Les 1er et 3e vendredis, les 2e et 4e jeudis

9.50 : Rue Montaury, rue de Lasne Lasne

9.53: Rue du Charnois, rue de Lasne

9.56: Chemin des Six Journaux, rue du Charnois

9.59 : Rue Haulotte, rue Sténuit

10.02 : Eglise de Rofessart

10.05: Avenue Lambermont, Escadron Brumagne

10.07: Avenue de Jassans, rue du **Buston**

10.10 : Avenue des Genêts, place de l'Aubépine

10.13 : Avenue Van de Walle, Vieux Chemin de Genappe

10.18 : Place du Marché

10.19: Parking communal (derrière Retour : le commissariat)

12.15 : Départ au parking communal

INHUMATIONS **ENTRETIEN DES CIMETIERES**

Nous rappelons qu'il vous est possible de contacter M. J.R. Aldelhof, fossoyeur en chef, soit au cimetière du Centre, rue du Roi Albert, pendant les heures de service, du lundi au vendredi de 8 h. à 16 h. (tél. 41.11.42), soit à son domicile, rue des Prairies 2a, après 16 h. (tél. 41.65.45).

CIRCULATION AVENUE DE LAUZELLE

L'attention des usagers est attirée sur le fait que la route de l'Etat nº 250 dénommée « Avenue de Lauzelle » est prioritaire sur la rue de l'Invasion.

La plus grande prudence est donc de rigueur lorsqu'on aborde le carrefour situé au pied du château d'eau où des signaux réglementaires ont été placés.

LA GENDARMERIE SUR LES ONDES

En ce début d'automne, nous rappelons que la Gendarmerie, en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Sécurité Routière, assure sur les ondes de la radio et de la télévision belges, plusieurs émissions en rapport avec la sécurité routière.

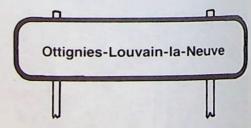
A la RTBF1 (TV, chaque mercredi après le JT1, vers 19,50 h., vous pouvez suivre l'émission « Contact » présentée par un officier de la Gendarmerie. Plus de 400 émissions de ce genre ont déjà été réalisées.

A la radio (RTBF1 - 1er programme et canal 21) Monsieur Sécurité (Capitaine de Gendarmerie Tayzen), fournit chaque matin à 06,55 h., à 08,20 h. et à 07,25 h. (canal 21) des conseils pratiques de conduite qui sont adaptés à la météo du jour.

La Gendarmerie collabore activement à l'élaboration des « Bulletins des Routes » qui sont diffusés par toutes les chaînes de la RTBF avant les JT ou sous forme de message « flash » si la situation de la circulation l'exige (accidents, embouteillages...)

Le bulletin des routes est établi chaque année de la mi-octobre à la miavril.





PANNEAU « AGGLOMERATION »

Les usagers auront remarqué la présence de panneaux de signalisation de couleur blanche avec texte noir à l'entrée des parties agglomérées de la

En rappel du code de la route, cette signalisation signifie que la vitesse de 60 km/h. ne peut être dépassée dans ces secteurs d'agglomération.

Cette signalisation ne délimite pas le territoire communal.

Toutes les règles de circulation routière spécifiques à une agglomération sont appliquées dans cette zone.







les sports

CYCLISME

LE 5 AOUT, RUE DU ROI ALBERT:

Arrivée du Tour de Wallonie

La première étape Dour-Ottignies du Tour de Wallonie pour amateurs internationaux a été remportée par Patrick Versluys qui a couvert les 149 km en 3 h. 41' 55".

Rappelons que 84 concurrents représentant 17 équipes avaient pris le départ de la 4° édition du Tour qui fut donné par le prince Alexandre de Mérode, revenu le même jour des jeux olympiques de Moscou.

Avant le départ de la 2° étape (Ottignies-Rochefort), le lendemain 6 août, une réception a été organisée au Foyer du Centre Culturel au cours de laquelle des cadeaux-souvenirs furent remis aux différents membres du Comité organisateur.





SPORTS AUX COQUEREES

Dans le cadre du 150° anniversaire de l'Indépendance nationale, les Clubs « Jurdant Sport » et les « Francs Archers » ont organisé les 5 et 6 septembre, à la plaine des Coquerées, une grande manifestation sportive où le football et le tir à l'arc ont été à l'honneur. Le samedi, dès 10 h. du matin, s'est déroulé le « IIIe Tournoi de Football » pour amateurs vétérans alignant 6 équipes locales et régionales ainsi qu'une équipe française (A.S. Bottin-Paris). Quant aux épreuves de tir à l'arc, elles débutèrent l'après-midi du samedi par le Championnat du Brabant à 25 m. et se poursuivirent le dimanche par le Tir au Drapeau à 165 m.

VOLLEY-BALL

OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE VOLLEY-CLUB

Le saviez-vous? La commune d'Ottignies-L.L.N. possède un club de volley-ball en division 2 Nationale, ce qui fait de lui... le 2° club de Wallonie. Au cours de la saison 79/80, les Ottintois se sont classés 9° sur 12, échappant de justesse à la descente. L'an prochain (80/81), entraînés par un réputé roumain, ils essaieront de faire jeu égal avec les meilleurs. Cependant, leur principal handicap est le manque de supporters lors de leurs matches à domicile.

Allez, Ottintois et Ottintoises, venez encourager les vôtres les dimanches à 17,30 h. au Centre Sportif de Blocry à Louvain-la-Neuve. Le club possède 3 autres équipes et recrute cette saison des jeunes joueurs (12 à 18 ans) en vue de les former. La reprise des entraînements se fait début septembre.

Renseignements: 010/41.98.47

Programme des matches à domicile 17,30 h. Centre Sportif Blocry

Dimanche 12 octobre:

Ottignies-L.L.N. — Hensden

Dimanche 26 octobre:

Ottignies-L.L.N. — Mechelen

Dimanche 16 novembre:

Ottignies-L.L.N. — Vossem

Dimanche 30 novembre:

Ottignies-L.L.N. — A. Leuven

Dimanche 21 décembre :

Ottignies-L.L.N. - Nijlen

ECHOS... ECHOS... ECHOS... ECHOS



FOIRE COMMERCIALE DE MOUSTY

Comme chaque année depuis 20 ans, la Foire Commerciale de Mousty a ouvert ses portes du 30 mai au 2 juin à la plaine des Coquerées.

Le traditionnel ruban a été coupé en présence du représentant du Ministre de la Communauté française et de nombreux membres du Conseil Communal.

Dans son allocution, le Bourgmestre a dit toute sa joie et son enthousiasme de fêter ce 20^e anniversaire d'une manifestation commerciale dont la réussite a été en grandissant.

JUBILAIRES A L'HONNEUR

Le 14 juin dernier, 26 couples jubilaires ont été chaleureusement fêtés au foyer du Centre Culturel où ils ont été accueillis par le Collège Echevinal et le Bourgmestre en uniforme et bicorne des grandes circonstances.

Tous ces couples, dont certains se sont mariés au cours de la Première Guerre mondiale et d'autres dans les circonstances non moins difficiles de la crise des années 30, ont reçu une assiette en étain frappée aux armes de la ville, un ouvrage historique de feu Ch. Scops, ainsi que des fleurs pour les épouses.



ECHOS... ECHOS... ECHOS... ECHOS

VISITE DE LA PRINCESSE PAOLA AUX REFUGIES CAMBODGIENS

Le 12 juin dernier, la Princesse Paola a rendu visite aux réfugiés cambodgiens résidant sur le site de Louvain-la-Neuve.

Accueillie par Mr le Professeur Woitrin, le Bourgmestre et le Dr Jacques et Mmes Dupuis et Therer, la Princesse a pu se rendre compte de l'action entreprise à Ottignies-L.L.N. en faveur des réfugiés et des projets d'intégration définitive des familles récemment hébergées.





DISTINCTION

M. Marchand a reçu le 31 mai 1980, la Croix d'Honneur des Anciens Combattants pour 50 ans d'activité en qualité de président des A.C. 1918, après 4 ans de vie passée dans les tranchées de l'Yser où il avait mis ses loisirs à profit pour construire un appareil émetteur-récepteur de radio à galène.

M. Marchand avait créé la section locale au lendemain de l'armistice de

Il a fêté ses noces de diamant en 197

Des fleurs lui ont été remises par M. Antoine, secrétaire de la section locale des Anciens Combattants. La délégation était composée de MM. Berthet, Gueibe, Nassogne, Laloux, Houssonloge.

LA CHASSE AUX GASPIS

(suite)

Le Confort thermique dans le logement

A l'approche de la mauvaise saison, nous poursuivons la publication de notre chronique réalisée grâce à la collaboration du C.S.T.C.

La conception suivant laquelle l'homme a besoin de beaucoup de chaleur en hiver pour éprouver une sensation de confort dans une pièce est quelque peu erronée.

En effet, le corps humain doit pouvoir dégager en toutes circonstances exactement autant de chaleur qu'il en produit. Prenons le cas d'une personne au repos. Elle produit peu de chaleur. Donc, pour être thermiquement confortable, la pièce où elle se trouve devra être suffisamment chauffée. Dans le cas d'une personne qui effectue un dur travail physique c'est évidemment le contraire qu'il faudra rechercher.

On peut en conclure que le rôle d'un appareil de chauffage est de faire équilibrer le dégagement de chaleur du corps humain avec sa production de chaleur.

Comment remédier à la sensation d'une ambiance trop froide?

— En veillant à obtenir une ambiance plus chaude, ce qui peut se faire de deux manières : en ajoutant un appareil de chauffage ou en isolant mieux les murs extérieurs

- En augmentant l'activité corporelle et donc aussi la production interne de chaleur
 - En s'habillant plus chaudement.

Il est utile de souligner que cette dernière façon de régler le confort — en adaptant notre habillement — revient en réalité à protéger notre corps à l'aide d'une isolation thermique, celui-ci ayant toujours une température quasi constante.

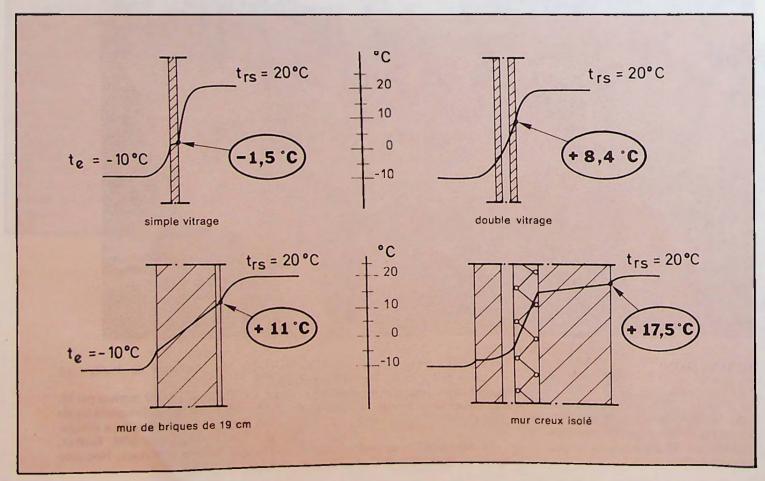
Il faut cependant bien admettre que dans notre climat et avec des vêtements normaux, si on a une légère activité ou si on est au repos, on n'obtient un confort thermique suffisant au cours des mois d'hiver que lorsqu'il y a un apport de chaleur dans les pièces où l'on vit ou travaille.

Exigences de confort.

La température de confort n'est autre que la moyenne entre la température de l'air et celle des parois environnantes.

Cet apport actif de chaleur est normalement assuré par l'installation ou les appareils de chauffage (moyens actifs de confort).

Les températures de confort généralement admises dans les diverses pièces sont les suivantes :



Pièces	Tempéra- ture de	
	confort	
	(trs °C)	
Pièces de séjour et		
chambre d'étude	20 à 21	
Chambre à coucher	15 à 18	
Corridor, cage d'escalier,		
wc., etc	15 à 18	
Salle de bains, vestiaire	22 à 24	

On peut admettre que les valeurs indiquées doivent être obtenues au milieu de chaque pièce à 75 cm audessus du plancher, étant entendu toutefois que les températures de confort enregistrées en d'autres endroits de la zone d'occupation (et également à 75 cm au-dessus du plancher) ne pourront être trop différentes de la valeur obtenue au centre de la pièce (écart maximal de 3 °C).

On a tout intérêt à réaliser le confort souhaité avec des températures d'air relativement basses car les températures élevées provoquent :

- De plus grands écarts de température entre les zones supérieures et inférieures de la pièce (par exemple, mesurés sur une verticale), ceci du moins pour le chauffage par radiateurs ou convecteurs
- Eventuellement, des phénomènes de courants d'air
- Une irritation éventuelle des muqueuses
- De plus importantes pertes de chaleur de la pièce.

Mesure de la température de confort

La mesure de la température de confort s'effectue en utilisant un thermomètre ordinaire dont le réservoir de mercure est placé au centre d'une sphère métallique creuse à paroi très mince dont la surface extérieure est noircie (diamètre = 10 cm).

Comment obtenir la température de confort souhaitée ?

La figure ci-contre montre clairement comment l'amélioration de l'isolation thermique fait monter la température de la face intérieure des parois extérieures. La variation de la température à travers les parois extérieures est calculée pour une température intérieure de confort de 20° et une température extérieure de —10°

En suivant les séances du Conseil Communal

— En séance du 20 mai, le Conseil Communal approuve l'aménagement de différents bâtiments scolaires et le remplacement d'un tronçon d'égoût avenue Albert ler, ainsi que l'établissement des revêtements de trottoirs dans diverses artères de la localité et l'amélioration des rues du Roi Albert et des Deux Ponts.

— En séance du 17 juin, le Conseil Communal désigne MM. Michel Pirson et Jacques Legas en qualité d'administrateurs et propose Mme Anne André en qualité de Commissaire au Centre Sportif de Blocry.

— En séance du 1^{er} juillet, l'Assemblée approuve la désignation d'un auteur de projet en vue de l'agrandissement de l'église St-Joseph à Blocry. Le Conseil Communal approuve également le compte communal 1979 et les modifications budgétaires 1980.

Promenade au Bois de Lauzelle

Cette superbe étendue boisée d'une superficie de 160 ha prolonge vers l'ouest le site de Louvain-la-Neuve et en constitue le poumon qu'il faut préserver des dégradations.

En effet, la faune y est tributaire d'un équilibre particulièrement fragile. Aussi, la Commission Forestière de l'U.C.L. et l'Administration Communale se soucient-elles d'y maintenir et de régénérer les essences caractéristiques de la région.

Ce massif boisé constitue principalement une entité d'enseignement pour diverses disciplines ainsi qu'une zone de promenades et d'observation de la vie forestière. A ce titre, il est demandé aux promeneurs : 1) de ne pas quitter les chemins ; 2) de tenir les chiens en laisse : 3) de ne pas faire du feu.

Il est rappelé que les engins motorisés sont interdits et que les cavaliers peuvent circuler uniquement sur les chemins communaux.

Une zone de récréation et de jeux est en cours d'aménagement aux environs de la chapelle édifiée en mémoire de l'Abbé Huyberechts (Drève de Warlombroux, près de la ferme de Lauzelle).

Répétons que l'accès au bois de Lauzelle est entièrement libre pour autant que l'on respecte les directives énumérées ci-dessus.

Lettres patentes du Baron Lambermont

Dans le cadre de la fusion des Communes et à l'occasion du 150° anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, le Bourgmestre a fait don à la Commune des lettres patentes par lesquelles S.M. le Roi Léopold I accordait le titre de Baron au Ministre des Affaires Etrangères M. Lambermont, qui a vécu au château de Rofessart à Limelette.

Il est intéressant de noter que ces documents expliquent que c'est pour récompenser l'habileté des négociations du Ministre avec les Hollandais pour la levée du droit de péage qui était imposé à la Belgique pour le passage des bâteaux entre Anvers et la mer que ce titre nobiliaire lui a été décerné.

La garde des enfants en dehors des Services officiels



La garde des enfants en dehors des heures d'ouverture de l'école gardienne

Pour 28,3 % des parents (effectif 53), il y a un écart de 30 minutes au moins entre le moment ou le dernier d'entre eux quitte son domicile pour se rendre à son travail et le moment où l'école ouvre ses portes. De même, pour 70,5 % des parents, on constate ce même écart entre la fermeture de l'école et le retour du père ou de la mère. Quelles solutions adoptent alors les parents ?

La famille	41,8 %
Gardienne ou	
garderie	
à l'école	26,0 %
Voisins - Amis (1)	14,1 %
Divers (1)(2)	5.6 %
EFFECTIF	.77

Si les parents font le plus souvent appel à la famille pour s'occuper de l'enfant à son retour de l'école, les garderies (plus que les gardiennes) constituent également une forme de dépannage fréquemment utilisée. Remarquons que les voisins et amis jouent un rôle assez important par rapport à leur intervention dans les autres problèmes évoqués.

A noter également que sur les 77 personnes interrogées, 22,1 % n'utilisent pas la même solution chaque jour, ce qui risque à la longue de compromettre l'équilibre psychologique de l'enfant (insécurité).

(1) Le pourcentage est basé sur le nombre de

(2) Les parents ont la possibilité d'arranger leurs horaires de travail (9,1 %); l'enfant attend dans la cour de récréation (3,9 %); il est laissé à la garde de son ainé (3,9 %).

48,1 % des parents (effectif 79) se déclarent insatisfaits pour les raisons suivantes :

Causes d'insatisfaction	%
Dépendance vis-à-vis	
de la famille, des voisins.	
des amis	35,9
Caractère aléatoire de	
la solution - insécurité	33,3
Perturbation de	
l'enfant - fatigue	23,1
Différence	
d'éducation	15,4
Divers (2)	(10,4)
EFFECTIF	39

N.B.: les parents ont parfois invoqué plusieurs motifs, ce qui donne un pourcentage supérieur à 100.

Si l'on met en relation les solutions adoptées et les causes d'insatisfaction invoquées, on constate entre autres que le caractère aléatoire de la solution s'avère le principal obstacle à la prise en charge de l'enfant par des voisins ou amis.

D'autre part, la garderie à l'école ne rencontre guère l'adhésion de tous les parents; à ce propos, une personne a formulé la remarque suivante : « En tant qu'enseignante dans une école gardienne et primaire, je vois souvent des enfants de 3 ans passer 10 heures à l'école (8 h.-18 h.). Je sais aussi que dans d'autres écoles, on les accueille encore plus tôt. Aucun adulte n'accepterait de telles heures de bureau.

(1) L'enfant ne change pas de milieu + problèmes de transport (10,3 %); obligation pour la mère d'interrompre le travail (10,5 %). Le pourcentage est basé sur le nombre de réponses.

Pourquoi inflige t-on cela à de si petits enfants? En définitive, la question importante à se poser ne concerne t-elle pas la compatibilité entre les exigences économiques (libérer la maind'œuvre, 10 h. par jour en moyenne) qui rendent indispensable la socialisation de tout le procès d'éducation (risque de « standardisation » ?) et l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant ?

C'est un aspect essentiel du débat sur la réduction du temps de travail, la multiplication des postes à temps partiel et la généralisation des horaires « flottants » (partout où c'est possible) qui se trouve posé ici. Il n'empêche qu'en attendant, même si certains considèrent qu'il s'agit d'un pis aller, on doit envisager au niveau communal des mesures propres à améliorer la situation actuelle.

En résumé:

- a) La réorganisation des garderies existantes :
- aménagement de l'espace (cf Action cour de re-création)
- engagement d'animateurs afin de créer une rupture entre les heures de « classe » et la « garderie ».
- b) Les maisons de l'enfant :

Ces maisons comprendraient divers ateliers, une discothèque, une ludothèque,... un terrain d'aventures, etc... (décentralisation nécessaire).

c) L'extension de la halte-garderie :

La mise sur pied d'un réseau de gardiennes - qui par quartier, - prendraient en charge les enfants en dehors des heures d'ouverture de l'école - et la halte-garderie pourraient se concevoir en un seul service. Cela reviendrait à organiser quelque peu ce qui se fait déjà spontanément pour bon nombre de parents, avec comme avantages indéniables la fiabilité du service et la sécurité de toujours savoir où s'adresser. Notons que 91,7 % des personnes intéressées (effectif 48) sont d'accord de participer aux frais de fonctionnement.

Loisirs des enfants pendant les congés scolaires non fériés

84 personnes ont donné leur opinion sur cet aspect particulier de la garde des enfants, lequel semble moins préoccuper les parents probablement en raison de son caractère à la fois prévisible et non permanent. C'est généralement la famille (64,3 %) qui accueille les enfants pendant les longs congés de Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques et Pentecôte. Cependant, 44 % des parents se déclarent insatisfaits principalement en raison de l'état de dépendance que cette solution induit (55,3%)

La proposition de mettre sur pied un petit groupe d'animateurs qui prendraient en charge les enfants pendant les périodes de congé scolaire a été accueillie favorablement par 94,5 % des 73 personnes qui ont répondu à la question.

Plusieurs parents souhaiteraient que l'animation se fasse par quartier. En ce sens, la halte-loisirs organisée pendant la première semaine de Pâques 1979, a permis aux enfants du Bauloy de faire la connaissance de différents groupes d'animateurs permanents (théâtres pour enfants, animateurs musicaux, ADEPS, centre de loisirs actifs). Ceux-ci pourraient être utilement consultés par toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient renouveller ce type d'animation.

Garde des enfants à domicile

La section locale de la Ligue des Familles organise différents services ayant pour but d'assurer la garde des enfants en bas âge pendant l'absence limitée de leurs parents.

1) Baby-Sitting:

— est assuré dans toute la commune par un groupe de jeunes.

— Tarif: Assurance: 150 F./an pour membres de la Ligue.
300 F./an pour les non-membres.
Garde: 50 F./h. avant minuit.
70 F./h. après minuit

250 F. (forfait) de 19 h. à 8 h.

2) Halte-Garderie:

Certaines mamans acceptent de garder des enfants chez elles occasionnellement et à titre non professionnel. C'est en quelque sorte un service dépannage que se rendent des mamans entre elles,

Ce service fonctionne du lundi au vendredi de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., avec une durée maximum de 4 h. d'affilée.

Tarif: 40 F/h. + 8 F pour l'assurance.

3) S.O.S. Dépannage:

Ce service est assuré par quelques mamans qui se rendent sur place au cas où l'enfant est malade ou ne peut être transporté.

Tarif: gratuit ou payant suivant les gardiennes.

RENSEIGNEMENTS:

Mme Gosselain Av. Jurdant 16 (1340) Tél. 41.64.29

Le Coin des Poètes

C'ETAIT UNE FLEUR

C'était une fleur, Jolie comme le jour, Et dans son cœur, Il y avait notre amour.

C'était une fleur, Merveilleuse comme un retour, Qui sans peur Me disait : « Mon amour ».

C'était une fleur, Mais pour toujours, J'ai brisé son cœur, Détruit notre amour.

C'était une fleur, Aussi avant le jour, J'ai fui comme un voleur, Et c'était pour toujours.

Extrait du recueil de poésies de L. Toussaint « Les Saisons de la Vie » paru en juillet.

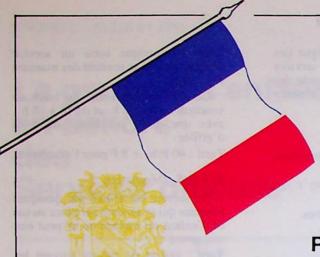
AMICAL BRABANT

Le fécond soleil de juillet flamboie, Et les bœufs couchés à l'ombre de soie Des chênes aux bras rugueux et puissants Somnolent comme ce vieux paysan.

Divertissant pays, même en hiver, Tu donnes des joies aux plus solitaires Ét tu es le seul endroit sur la terre Où je suis heureux malgré mes revers.

Accueillants villageois brabançons, Respectez donc vos vieilles maisons Parce que leurs pathétiques visages Sont du passé les plus vivants messages.

Extrait du recueil de poésie de Marcel Roloffe « Tendresse et Réalisme » paru en février 77.



Festivités
Franco-Belges
de jumelage
Jassans-Riottier
Ottignies-Louvain-la-Neuve

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS PREVUES

VENDREDI 19 SEPTEMBRE :

18.00 H.: AU CENTRE CULTUREL

- Accueil de la délégation de Jassans-Riottier présidée par son Maire, Mr Fournet.

- Visite de l'Exposition 1830-1980 :

« 150 ans de vie à Ottignies-Louvain-la-Neuve ».

20.00 H.: - Projection du film réalisé à l'occasion des festivités du Jumelage à Jassans-Riottier, en septembre 1979.

SAMEDI 20 SEPTEMBRE:

10.30 H.: AU BOIS DES REVES

- Inauguration officielle du Domaine Provincial du Bois des Rêves et de la Piste de Santé.

14.00 H. à 19.00 H. : EXCURSION EN BRABANT WALLON

- Visite du Champ de Bataille de Waterloo,

- des Ruines de Villers-la-Ville.

- du Mémorial Français de Chastre

et de la Brasserie Vieux-Temps à Mont-Saint-Guibert.

21.00 H.: AU BOIS DES REVES Grand Bal du Jumelage.

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE:

9.30 H.: A L'EGLISE DECANALE ST-REMI

- Grand-Messe concélébrée.

11.00 H.: AU CENTRE CULTUREL

- Séance académique

et signature de la Charte de Jumelage.

13.00 H.: AU RESTAURANT GALILEE

- Banquet du Jumelage.

16.00 H.: AU CENTRE CULTUREL

- Représentation de « Clochemerle » par le Centre Théâtral de Villefranche sur Saône.

